

Le 25 novembre 2021

Note à l'attention des associations

La municipalité accompagne les associations qui jouent un rôle essentiel de lien social à Meschers sur Gironde et dont les axes prioritaires sont :

- Répondre aux besoins des habitants à tous les âges de la vie,
- Animer la ville en facilitant l'accès à la culture, au sport, à la participation citoyenne et à la vie associative,
- Valoriser la ville et contribuer à son rayonnement.

Par ailleurs, l'attribution d'une subvention est subordonnée à plusieurs critères privilégiant l'intérêt public local, la richesse du partenariat, la qualité du service rendu aux michelais(e)s et le respect des valeurs de laïcité et le vivre ensemble républicain.

DEMANDE DE SUBVENTION annuelle 2022 **au titre du fonctionnement global de l'association**

Dénomination de votre association :

Montant demandé :

Première demande ou renouvellement *

** rayer la mention inutile*

ATTENTION, pour les nouveaux demandeurs :

Le numéro SIRET d'identification de votre association est obligatoire - à obtenir auprès de l'INSEE -

MERCI D'ADRESSER 2 EXEMPLAIRES DU DOSSIER à :

Madame La Maire de Meschers sur Gironde
38 rue Paul Massy – CS 90094 – 17132 Meschers sur Gironde

AVANT le 31 décembre 2021

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez contacter (**à partir du 17 janvier 2022**)

Madame Emmanuelle PUAUD, service CAP (culture-Animation-Patrimoine) :

servicecap@meschers.com

En complément du formulaire Cerfa n° 12156*05 disponible sur internet (cf. le site de la Mairie de Meschers), nous vous demandons de joindre à votre dossier :

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association,
- Les récépissés de déclaration préfecture,
- La composition du bureau (fonctions) et du conseil d'administration,
- Un relevé d'identité bancaire de l'association,
- Le compte rendu de votre dernière assemblée générale d'approbation des comptes annuels,
- Le pouvoir du représentant légal au signataire, si le présent dossier n'est pas signé par le (ou la) Président(e) de l'association,
- Votre rapport d'activités de l'année 2021,
- Les comptes certifiés de l'année 2020 + compte de résultat prévisionnel 2021
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et multirisques.

Et de nous faire connaître :

1 - Le nombre d'adhérents de l'association : (à jour de la cotisation statutaire)

	Hommes	Femmes	Total
- de 18 ans			
18 ans - 60 ans			
+ de 60 ans			
Total			

Dont résidant à Meschers, CARA, autres.

Ainsi qu'une évaluation de :

	Hommes	Femmes	Total
Scolaires			
Actifs			
Retraités			

2 – l'estimation des publics accueillis (adhérents et non-adhérents) :

3 – Les motivations de la demande de subvention pour 2022 ainsi que vos projets et – ou difficultés rencontrées dans la vie de votre association (à développer ci-après)

4 – Nous rappeler les périodes des manifestations que vous organisez

5 – Souhaitez-vous participer au forum des associations à la rentrée scolaire 2022/2023 ?